

HOCKEY ANCIENNE-LORETTE (HAL)

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire

Tenue le 3 février à 19h00

salle 305 du Complexe Sportif BonAir de l'Ancienne-Lorette,
au 1311, rue des Loisirs, L'Ancienne-Lorette

LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS

Avec le dépôt de la loi 25 sur la protection des renseignements personnels, la liste manuscrite des noms et référence des membres présents est préservée de façon confidentielle. Une fois ce procès-verbal adopté, cette liste manuscrite sera détruite pour ne conserver aucune coordonnée personnelle sauf la nomination des proposeurs et appuyeurs soulevées lors de cette assemblée.

*15 membres éligibles étaient présents dans la salle dès le début de l'assemblée.
Aucun est arrivé une fois l'assemblée débutée et.
Personne n'a quitté lors de celle-ci.*

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

BERNARD JUNEAU, président du CA de HAL, souhaite la bienvenue aux membres présents. Comme le quorum de l'assemblée est constitué de ces derniers, il déclare l'assemblée ouverte 19h09.

2. Nomination d'un président et d'une secrétaire d'assemblée

Résolution :

À titre de président du conseil d'administration, BERNARD JUNEAU agira à titre de président d'assemblée.

BERNARD JUNEAU propose SÉBASTIEN HALLÉ pour être le secrétaire d'assemblée. Cette proposition est appuyée par FRANÇOIS MARTIN.

La résolution est adoptée par l'assemblée.

3. Lecture et Adoption de l'ordre du jour

Le président présente l'ordre du jour tel qu'envoyé aux membres selon les règlements généraux de HAL, soit :

1. Mot de bienvenue
2. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
3. Présentation et adoption de l'ordre du jour
4. Présentation du projet de fusion administrative
5. Période de questions
6. Vote des membres sur le projet de fusion administrative
7. Levée de l'assemblée

Résolution :

L'ordre du jour, tel que présenté aux membres, selon les règlements généraux de HAL, est proposé par CATHERINE PETITCLERC et appuyé par ANNIE BAILLARGEON. La résolution est adoptée par l'assemblée.

4. Présentation du Projet de fusion administrative

Dès 19h12, Bernard JUNEAU, à titre de représentant de SFSAL sur le comité de fusion, présente le projet de fusion administrative à l'aide d'une présentation préparée par le comité de fusion, qui regroupe les associations partenaires dans ce projet, soit celles de Cap-Rouge/Saint-Augustin, de Sainte-Foy/Sillery et de L'Ancienne-lorette, et de Val-Bélair/Valcartier.

La présentation a aussi été rendue accessible via un code QR afin que les membres puissent suivre les propos expliqués et mieux les comprendre.

À noter la présence dans la salle de notre ressource neutre et conseiller juridique dans le projet, Me. François Vallière, disposé à répondre à certains questionnements d'ordre légal.

5. Période de questions

Vers 19h45, la présentation s'est terminée et le président d'assemblée a répondu aux questions suivantes posées par les membres :

1. En voyant l'organigramme présenté, un membre se questionne sur la capacité de soutenir une telle masse salariale ?
2. Commentaire générale : Ne devrait-on pas profiter de ce moment pour changer l'appellation des secteurs, car pour bien des gens, SFSAL ça ne veut rien dire...
3. Qu'arrivera-t-il avec la catégorie M21-Junior l'an prochain alors que cette année, ces catégories sont strictement composées que de joueurs de Sainte-Foy ou de l'Ancienne-Lorette ?
4. Dans la présentation, on parle de territoires des Royaux, des Chevaliers et des Gouverneurs. Qu'arrive-t-il avec le secteur DPR et St-Raymond pour les catégories Double Lettre ?
5. Réexpliquez l'idée des territoires/secteurs. Est-ce qu'il y aura un mélange des joueurs entre secteur pour former toutes les équipes ?
6. Dans l'actualité, nous entendons parler d'un changement dans l'affiliation du côté de l'Ontario, est-ce que les joueurs (parents) pourront choisir leur association dans le futur ?
7. Question à propos des évaluations des joueurs en début d'année. Est-ce qu'ils sont effectués par des parents, des bénévoles et quel est le processus ? Y Aura-t-il des changements ?
8. Avec cette nouvelle proposition de structure, est-ce qu'on souhaite alimenter davantage l'image de nos associations par le marketing et le vente des services...
9. Une des inquiétudes soulevée en regardant ce bon projet, comment pourrais-je être convaincu afin que cette structure ne devienne pas une « lourdeur administrative » affectant les activités de nos jeunes ?

6. Vote des membres sur le projet de fusion administrative

Le président d'assemblée demande aux membres s'ils désirent fonctionner par un vote à main levée ou par un vote secret. CATHERINE PETITCLERC propose à l'assemblée d'y aller par vote À MAIN LEVÉE et tous les membres sont d'accord pour procéder ainsi.

Vote pris à main levée :

Donc à la question, *ACCEPTEZ-VOUS LE PROJET DE FUSION ADMINISTRATIVE ENTRE LES 4 ASSOCIATIONS TEL QUE PRÉSENTÉ ET PROPOSÉ CE SOIR PAR VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION ?*

Le président d'assemblée demande aux membres EN ACCORD de lever leur main afin de signifier leur accord positif. Tous les membres présents, sans exception, ont soutenu la proposition unanimement.

Aucun des membres présents ne s'est abstenu ou s'est dit en désaccord avec cette dernière.

C'est donc par un vote unanime que Hockey L'Ancienne-Lorette, représentés par les membres présents lors de l'assemblée générale extraordinaire, accepte le projet de fusion administrative entre les 4 associations tel que présenté et proposé par le conseil d'administration.

En conclusion, BERNARD JUNEAU remercie les membres de leur précieuse présence à cette rencontre, et mentionne qu'ils sont maintenant des vecteurs positifs de la décision, et qu'ils n'hésitent pas à se référer aux membres du CA si certains membres ont encore des questionnements sur le projet.

7. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20h26.

Résolution :

CATHERINE PETITCLERC propose la levée de l'assemblée. Appuyé par MARTIN DAIGLE.

La résolution est adoptée par l'assemblée.